



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR

AMF22 INFOS



Directrice de la Publication : Armelle BOTHEREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Entre pause, bilan et perspectives...

L'année 2016 aura été une année très dense pour les élus du bloc local. En plus de leurs missions quotidiennes, ils se sont consacrés notamment à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Certains ont même décidé de créer avec leurs(s) voisin(s) une commune nouvelle. Ceci n'est pas sans impact sur notre organisation territoriale...

Ainsi, se structurer en 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) amènera à développer une réflexion en terme de conséquences sur le fonctionnement des structures de dimension départementale telles le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22)...

La solidarité territoriale et la mutualisation seront au cœur du débat. La discussion portera certainement sur la complémentarité des interventions de ces acteurs territoriaux aux compétences précieuses pour nos collectivités et leurs groupements.

Pour cette année 2017, les élus locaux attendent des futurs élus nationaux (Président de la République, Députés) une pause dans les réformes. Ce sera aussi l'année de mi-mandat pour le bloc local.

Notre Assemblée Générale du samedi 28 janvier prochain au Grand Pré à Langueux, de 9 h à 12 h 30, sera l'occasion d'échanger entre nous et avec nos partenaires institutionnels dans le cadre d'une table-ronde consacrée aux actualités du bloc local.

Nous comptons vivement sur votre présence pour participer à ce temps fort de la vie de notre Association départementale. En souhaitant de passer de Joyeuses Fêtes de fin d'année avec ceux qui vous sont proches !

Armelle BOTHEREL
Présidente de l'AMF 22
Maire de La Méaugon

1^{ère} Vice-présidente de Saint-Brieuc Agglomération

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Conseil d'Administration – 09-12-16

Il s'est déroulé au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22). L'ordre du jour a porté sur : les Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), l'École et ruralité, l'accueil des migrants, le Schéma territorial des services aux familles, l'ADAC 22, la vie de l'Association et des questions diverses.

Réunion AMF 22 / Caisse des Dépôts – 02-12-16 – Plouvara

Organisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts, près de 60 participants ont assisté à la présentation des différents modes de financements de cette structure. Par ailleurs, une autre partie a été consacrée à la présentation de l'offre Centres-villes/Centres-bourgs en cohérence avec le passage de 32 EPCI à 8 et la nécessité de mieux faire le lien entre la ville-centre de ces nouveaux EPCI et leurs communes rurales.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire met gratuitement à la disposition des collectivités un support d'aide à la préparation du débat d'orientation budgétaire 2017.

Vous pouvez le télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://www.developpement-et-collectivites.fr/doc/DOB.pdf>

Après un rappel succinct des dispositions légales et de la méthodologie, ce document présente un aperçu de l'environnement macro-économique français et européen propice à alimenter le débat au sein de la Collectivité.

RECHERCHE JUMELAGE

La Mairie de Bretagne de Marsan dans les Landes, souhaite se rapprocher d'un village de notre département.

Leur volonté de créer un partenariat avec un village Breton va bien au-delà du nom de leur village.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 05-58-71-00-58 pendant les heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 15 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 15 h à 18 h 30.

Monsieur Dominique CLAVÉ, Maire

Assemblée départementale des directeurs et secrétaires de mairie des Côtes d'Armor (ADSM 22)

L'assemblée départementale des directeurs et secrétaires de mairie des Côtes d'Armor (ADSM 22), créée en 1981, a pour objectif permanent d'animer un réseau professionnel à l'échelle du département pour rompre l'isolement, favoriser les échanges de pratiques et la connaissance des institutions partenaires. Elle n'a pas vocation syndicale mais peut être amenée à exprimer une position ou des inquiétudes comme récemment sur la délivrance des cartes d'identité auprès du Préfet. Elle regroupe des collectivités de toutes tailles et de tous les secteurs du Département en favorisant la convivialité.

Le métier est en perpétuelle évolution et l'existence de ce réseau permet de disposer d'informations, de contacts utiles au quotidien dans le traitement des dossiers. Voir ce qui se pratique ailleurs, c'est le

meilleur moyen pour aider les élus à prendre des bonnes décisions en comparant, en discutant, en échangeant. La connaissance mutuelle permet de prendre contact plus facilement avec les collègues sur des dossiers similaires (construction d'équipements, subventions, gestion du personnel...).

C'est pourquoi en moyenne 2 fois par an l'association organise des journées professionnelles autour de thématiques particulières : politiques du Conseil régional à Rennes en 2013, dématérialisation des services (e-emegalis et Rennes Métropole) en 2014, avenir de la profession et développement durable à St Gouëno 2015, puis cette années la réforme des marchés publics à Andel et une journée au Conseil départemental pour mieux connaître les outils et les politiques du Département à destination des collectivités.

Partenaire du CDG et de la préfecture pour relayer les informations à travers l'organisation de réunions (schéma de mutualisation, élections, réseaux RH...), l'association souhaite faire le lien entre les fonctionnaires territoriaux pour assurer un service public de qualité.

Contact : Xavier PIROU, Président de l'ADSM 22, DGS de la mairie de Plouguenast – 3 rue des écoles 22150 – 02.96.28.70.28. dgs@plouguenast.fr

PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

La Préfecture sollicite les collectivités au sujet du nouvel appel à projet lancé par la DILCRA dans la France entière pour soutenir les actions de la société civile en faveur de l'égalité, et contre le racisme et les discriminations.

Cet appel à projet s'adresse d'abord aux structures dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, de promouvoir l'engagement citoyen et les valeurs de la République, en particulier la fraternité. Les actions soutenues doivent être organisées pendant l'année 2017, et être en priorité portées par des structures locales.

Vous êtes invités à y répondre ou bien à relayer cet appel à projet auprès de toutes les structures que vous estimez en mesure d'y répondre.

Le texte de l'appel à projet ainsi que le formulaire CERFA pour y répondre sont *en ligne sur le site de la préfecture* : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projet-DILCRA-2017>.

Les *dossiers de candidature doivent être envoyés avant le 15 janvier 2017* à l'adresse suivante : pref-fipd@cotes-darmor.gouv.fr

GRDF

Coup d'envoi pour la mobilité au gaz naturel en Côtes d'Armor !

Vendredi 25 novembre, l'AMF 22, le Véhipole de Ploufragan et GRDF organisaient les 1^{ères} Rencontres Territoriales autour de la « Transition énergétique et mobilité durable au gaz » en Côtes d'Armor. L'objectif de la journée était de réunir les collectivités locales, les acteurs économiques et les acteurs de la filière Transport, pour imaginer et construire, ensemble, des solutions GNV (Gaz Naturel Véhicule) adaptées aux besoins de mobilité d'aujourd'hui et demain. Accueillies par Madame Armelle BOTHOREL, Présidente de l'AMF 22, Samuel GUINARD, Directeur du Véhipole et Éric FEUILLET, Directeur Territorial GRDF Côtes d'Armor, ces Rencontres ont rencontré un vif succès, avec plus de 80 participants sur la journée.

Les acteurs locaux de la filière étaient présents aux côtés des élus locaux pour discuter, ensemble, des perspectives de développement de la mobilité gaz. Une première !

Depuis la loi de transition énergétique, les collectivités locales ont vu leurs prérogatives énergétiques renforcées. Dans les Côtes d'Armor, sur la question des transports, elles engagent, à différents niveaux, des démarches volontaristes.

Ces Rencontres ont été l'occasion de réunir, autour d'une table ronde, Samuel GUINARD, Directeur du Véhipole, Jean GAUBERT, Président du Syndicat d'Énergies des Côtes d'Armor, Jean-Luc BARBO, Vice-Président de Lamballe Communauté, Michel KERSACH, référent GNV Bretagne de GRDF et François BAUDOIN, Président de la FNTR Bretagne (Fédération Nationale des Transports Routiers).

Ils ont partagé, avec les participants en salle, les démarches et actions à venir : **Lamballe Communauté** a pour ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive et affiche, parmi ses priorités, la volonté de diminuer les pollutions et de développer les transports propres. Le **Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor** (SDE 22), autorité concédante pour la distribution publique de gaz et acteur du développement économique, a exposé leur volonté de contribuer à la construction d'un maillage de stations GNV en Côtes d'Armor.

Dominique RAMARD, Conseiller Régional Bretagne, délégué à la transition énergétique, a conclu la matinée en rappelant que le gaz est pour lui l'Énergie de la transition énergétique et a annoncé la façon dont la **Région Bretagne**, pionnière en matière d'énergies et de transports, compte impulser et coordonner les actions et initiatives pour promouvoir et créer des conditions économiques favorables pour la mobilité au GNV.

Des transporteurs aux constructeurs en passant par la maintenance des véhicules et la formation : la filière locale s'organise et se mobilise

La **FNTR Bretagne** (Fédération Nationale des Transports Routiers), qui présente le GNV comme une véritable « alternative crédible au diesel pour le transport routier », s'est associé à cet événement pour apporter son éclairage, en tant que porte-parole des transporteurs.

Le Véhipole (qui accompagne la formation en apprentissage de la maintenance des véhicules industriels), partenaire de GRDF, met son expertise au service du développement de la filière GNV, et forme la main-d'œuvre qualifiée de demain. Un showroom dédié au GNV, mis en place par GRDF au sein du Véhipole, avec la contribution d'Energy Formation, a été officiellement présenté lors de ces Rencontres : innovations au rendez-vous autour des supports pédagogiques de formation (Réalité virtuelle et augmentée, 3D,...).

3 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'AMF demande à être associée à l'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion État/CNAF

De nombreux élus ont fait remonter à l'AMF leurs difficultés croissantes à concilier la logique purement financière de tarification à l'heure imposée par la CNAF et l'ambition de qualité du service public de la petite enfance qu'ils portent dans leur territoire.

Alors même que l'accueil de la petite enfance est une compétence facultative, l'AMF tient à souligner l'engagement des élus du bloc communal dans le développement d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance dont ils restent les principaux gestionnaires ou contributeurs (soutien aux structures privées notamment).

C'est pourquoi, à l'heure où la CNAF dresse le bilan de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 passée avec l'Etat, l'AMF dénonce les effets pervers de la tarification à l'heure qui dissuade les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de proposer une large amplitude horaire d'ouverture, une permanence de l'accueil pendant les congés scolaires ou de répondre à l'urgence sociale...

Les gestionnaires de crèches ne peuvent en effet continuer à absorber seuls les conséquences financières résultant, d'une part, de l'évolution des besoins des familles et, d'autre part, de l'impossible conciliation d'une logique purement comptable et d'une responsabilité sociale, d'autant que le contexte actuel de

baisse des dotations de l'Etat contraint les communes et intercommunalités à réaliser d'importants arbitrages financiers.

Suite à l'annonce de la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions par le ministère chargé de la Famille, l'AMF exige d'être associée à ces travaux par la CNAF lors de l'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG), au regard du rôle que joue le bloc communal dans la réalisation des objectifs fixés et de son investissement financier.

L'AMF demande la stabilité des montants individuels du Fonds de péréquation intercommunal et communal en 2017

Au 1er janvier 2017, la nouvelle carte intercommunale présentera près de 40 % d'EPCI en moins sur l'ensemble du territoire, passant de 2 062 à 1 263 EPCI. Cette transformation institutionnelle conduit à des bouleversements dans la répartition des contributions et des attributions du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dès l'année prochaine, risquant ainsi de remettre en question ses effets péréquateurs.

Par conséquent, et en l'absence de simulations et de visibilité budgétaire, et compte tenu des difficultés induites pour l'élaboration des budgets locaux, le Bureau de l'AMF, réuni ce jour, demande au gouvernement et au Parlement pour 2017 un gel des contributions et attributions individuelles du FPIC au même niveau que l'année 2016.

Cette solution d'attente permettra de réaliser les études d'impact, non réalisées en 2016, afin d'apporter les ajustements techniques nécessaires, et engager ainsi une réflexion sur une éventuelle refonte du dispositif du FPIC dans le cadre du projet de loi de finances 2018.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE - Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

28 janvier 2017 : Assemblée Générale annuelle à **partir de 9 h** à l'Espace Culturel Le Grand Pré à Langueux

10 février 2017 : Réunion d'information en partenariat avec Groupama à **partir de 9 h 30** à l'Office Culturel « La Clef des Arts » à Trégueux